

# Charte de la Bientraitance



Pour nous, Clinique Sainte-Marthe-Saint-Joseph,

La maltraitance est un acte, un propos, une attitude ou une omission intentionnelle ou non, physique ou psychique, orienté contre autrui et portant atteinte à l'intégrité de la personne.

Elle peut également être ordinaire : c'est-à-dire des actions ou non-action qui ne sont pas intentionnelles et qui peuvent faire ressentir à la patiente une absence de prise en compte de sa personne lors de sa prise en charge.

La personne accueillie dans notre établissement est une personne vulnérable.

Son âge, la séparation d'avec ses proches, sa culture, des difficultés de compréhension et/ou d'expression, ses pathologies, peuvent affecter sa capacité à se défendre.

Aussi, nos personnels sont fiers de s'engager à :

- Adopter en toute circonstance une attitude professionnelle et distanciée,
- Adopter un comportement et un langage adaptés au travail,
- Respecter les protocoles de prise en charge,
- Mener tout dialogue avec patience et douceur,
- Faire preuve du plus grand respect pour la pudeur et la dignité de la personne accueillie,
- Avertir sans délai la hiérarchie de tout acte, attitude ou propos déplacés,
- Respecter la culture et l'histoire de la personne accueillie,
- Être à l'écoute de l'expérience des patientes